



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Frais pharmaceutiques

Question écrite n° 38078

Texte de la question

Rappelant à M le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale, que, malgré ses déclarations, le traitement du diabète n'est pas totalement pris en charge à 100 p 100 par la sécurité sociale, les réactifs qui font partie du traitement n'étant remboursés qu'en partie et les lecteurs de glycémie nécessaires pour déterminer la glycémie à partir de laquelle on adapte la dose journalière d'insuline ne l'étant pas du tout, M Philippe Sanmarco lui demande s'il envisage de rétablir un remboursement à 100 p 100 pour toutes les maladies dégénératives du diabète qui sont connues, sans que les diabétiques, qui ne sauraient nullement être tenus responsables de leur mal, soient systématiquement tenus de se présenter devant le médecin conseil de la sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. Sanmarco Philippe](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38078

Rubrique : Assurance maladie maternité: prestations

Ministère interrogé : sécurité sociale

Ministère attributaire : sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1252